Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2018-296** **17/04/2018**

Date de mise en application : 14/04/2018
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 14/05/2018
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance de l'emploi de directeur général de l'Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier Sup Agro)

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Le 16 avril 2018

JORF n°0087 du 14 avril 2018

Texte n°157

Avis de vacance de l’emploi de directeur général de l’Institut national d’études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier Sup Agro)

L’emploi de directeur général de l’Institut national d’études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier Sup Agro) est vacant à compter du 1er septembre 2018.

Cet établissement d’enseignement supérieur agricole, placé sous la tutelle du ministre chargé de l’agriculture, a pour mission principale de dispenser des formations conduisant à la délivrance de titres d’ingénieur diplômé dans les domaines de l’agriculture, de l’alimentation, de la gestion durable des ressources naturelles et des territoires.

Conformément aux dispositions du décret n° 2010-362 du 8 avril 2010 fixant les conditions de nomination et d’avancement dans les emplois de directeur général et de directeur des établissements d’enseignement supérieur agricole publics, peuvent faire acte de candidature les agents relevant des catégories de personnels suivantes :

- les professeurs et les maîtres de conférences de l’enseignement supérieur agricole ;

- les professeurs des universités et les maîtres de conférences ;

- les directeurs et les chargés de recherche ;

- les ingénieurs de recherche ;

- les ingénieurs généraux et les ingénieurs en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

- les inspecteurs généraux et les inspecteurs en chef de la santé publique vétérinaire ;

- les inspecteurs généraux de l’agriculture ;

- les administrateurs civils hors classe ;

- les fonctionnaires ayant occupé un emploi de directeur général, directeur, directeur adjoint, chef de service, sous-directeur ou expert de haut niveau ou directeur de projet dans une administration centrale pendant au moins cinq ans.

Les intéressés doivent, en outre, appartenir à un corps de catégorie A, être titulaires d’un grade dont l’indice terminal est au moins égal à l’indice brut 1015 et détenir un indice au moins égal à l’indice brut 950.

Les candidats sont invités à rédiger en quelques pages (quatre ou cinq) les orientations stratégiques qu'ils souhaitent développer pour l'établissement au cours des prochaines années. Dans ce document, chaque candidat définira la politique, les développements et les innovations qu'il propose ; il indiquera également la manière dont il entend assurer l'animation de la recherche, la coordination pédagogique, en formation initiale et en formation continue, gérer l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers de l'établissement et représenter celui-ci auprès de ses différents partenaires.

Les candidats adresseront leur lettre de candidature, accompagnée d'un curriculum vitæ ainsi que d'un état des services et travaux accomplis, au directeur général de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 1 ter avenue de Lowendal, 75700 Paris 07 SP avant le 15 mai 2018, à minuit (le cachet de la poste faisant foi).